

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-2197

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	0
Conditions de vie outre-mer	0	14 000 000
Fonds d'urgence d'aide supplémentaire à la continuité territoriale <i>(ligne nouvelle)</i>	14 000 000	0
TOTAUX	14 000 000	14 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel et de dénonciation, nous proposons que 14 millions d'euros soient redéployés de l'action « 09 – Appui à l'accès aux financements bancaires » (qui vise à payer des intérêts bancaires) à un fonds d'urgence pour tous les Outre-Mer de la République pour aider à la

continuité territoriale.

Cet amendement est la traduction de sollicitations de citoyens et citoyennes, ainsi que d'une remontée d'informations opérée par les insoumises et insoumis d'Outre-mer. Droit constitutionnel, la continuité territoriale doit être l'affaire de l'État. Assurée en partie par ce dernier mais également par certaines collectivités d'Outre-Mer, la continuité territoriale telle qu'elle existe ne suffit pas et est injuste. A La Réunion, ce sont les contribuables qui financent en grande partie leur continuité territoriale via la Région. C'est une situation injuste et aberrante qu'il convient de rectifier puisqu'elle pénalise la population.

Par ailleurs, la prise en charge partielle des billets ne permet cependant pas aux plus modestes de payer le reste à charge ainsi que les frais annexes d'un voyage en hexagone (hébergement, déplacement une fois arrivé à destination, etc...). Cette continuité ne profite donc qu'à une partie de la population. Il faut donc pouvoir envisager le contrôle des billets d'avions en direction et en provenance de la métropole pour les ménages les plus modestes.

Il est à noter que la crise que nous subissons, et dont les outre-mer font particulièrement les frais, a occasionné de grosses difficultés de déplacement. Certaines régions se sont retrouvées séparées du reste du territoire. Par ailleurs, l'arrêt de nombreux vols entre l'hexagone et les outre-mer a pu engendrer de nombreuses difficultés économiques pour les particuliers.

Cet amendement vise donc à prélever 14 millions d'euros de l'action « 09 – Appui à l'accès aux financements bancaires » du programme 123 « Conditions de vie en Outre-mer », pour abonder le nouveau programme : « Fonds d'urgence d'aide supplémentaire à la continuité territoriale ». » "